

SUPPRESSION DES PESTICIDES : LE GRAND VIRAGE

Par Emmanuel Bajard

« UNE INVITATION À DE NOUVEAU
OBSERVER NOS JARDINS
POUR UNE MEILLEURE
COMPRÉHENSION DU VIVANT »

© VILLE DE VERSAILLES

ÉDITO 642

Juillet-août 2016

Plan Ecophyto, Loi Labbé... la suppression quasi-totale de l'usage des pesticides de synthèse est désormais imminente dans les espaces publics et les jardins amateurs (2017 pour les collectivités ; 2019 pour les particuliers). Leur emploi s'est pourtant imposé dans notre vie quotidienne depuis l'Antiquité. Introduits pour détruire des organismes déclarés nuisibles à notre mode de vie, ils sont apparus à leur tour comme une menace pour notre santé et la pérennité des écosystèmes. Si la polémique fait sens en agriculture pour des questions de productivité et de normes de commercialisation, la question se pose différemment en horticulture et dans les jardins amateurs.

Quelles solutions alors dans cet avenir proche pour maintenir en état jardins d'agrément, productions potagères et fruitières ? Ce numéro de Jardin de France propose de vous présenter les solutions alternatives expérimentées par des amateurs passionnés, des scientifiques et des gestionnaires d'espaces publics ayant anticipé l'évolution législative.

Réjouissons-nous !

L'une des conséquences essentielles et indéniablement vertueuses de l'arrêt des pesticides de synthèse est une invitation à de nouveau observer nos jardins pour une

meilleure compréhension du vivant... Les stratégies de protection induisent en effet le plus souvent une pluralité d'actions : qualité des sols, pratiques culturales, diversification des cultures, épidémiosurveillance, maintien ou introduction d'auxiliaires, utilisation de variétés résistantes... qui nous obligent à redonner du (bon) sens à nos pratiques.

Sachons aussi nous interroger...

L'usage de produits de substitution tels que les agents de bio-contrôle nécessite également une maîtrise technique certaine. Ne cédon pas à nouveau au « prêt à l'emploi » par facilité ou posture : pesticides naturels, principes actifs viraux, auxiliaires parasites... ne signifient pas absence de toxicité et de risque d'atteinte aux écosystèmes ! Ces produits sont soumis à une législation d'autorisation de mise sur le marché à l'instar des pesticides de synthèse. Ils font et feront tout également l'objet de stratégies industrielles et commerciales féroces ! De même, les Préparations Naturelles Peu Préoccupantes (décoctions de prêle, fougère, argile, vinaigre blanc, huile de Neem...) dépendent en France d'une réglementation simplifiée mais suffisamment contraignante pour les soumettre de plus en plus en pratique aux circuits de commercialisation référencés au détriment d'un usage populaire. ■